

**Extrait N° 16 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à **18h20**.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / Assainissement des eaux pluviales du Chemin Pavé
Dossier loi sur l'eau
- Avis du conseil municipal

Le Maire rappelle au conseil que **l'assainissement des eaux pluviales du Chemin Pavé** implique un rejet vers la ravine du Ruisseau.

Dans ce cadre, un dossier d'autorisation a été déposé en Préfecture.

.../...

Par arrêté n° 10-1541 en date du 6 juillet 2010, le Préfet a prescrit une enquête publique au titre du Code de l'Environnement « Police de l'eau » du 25 août 2010 au 15 septembre 2010.

Le préfet a également demandé l'avis du conseil municipal sur le projet.

Le conseil municipal est invité à se prononcer en sachant que son avis doit intervenir au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (**1 abstention : M. Jacky GRONDIN**), émet un avis favorable sur le projet de **déviatiion des eaux pluviales du Chemin Pavé vers la Ravine du Ruisseau**, situé sur le territoire de la Commune des AVIRONS.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS